
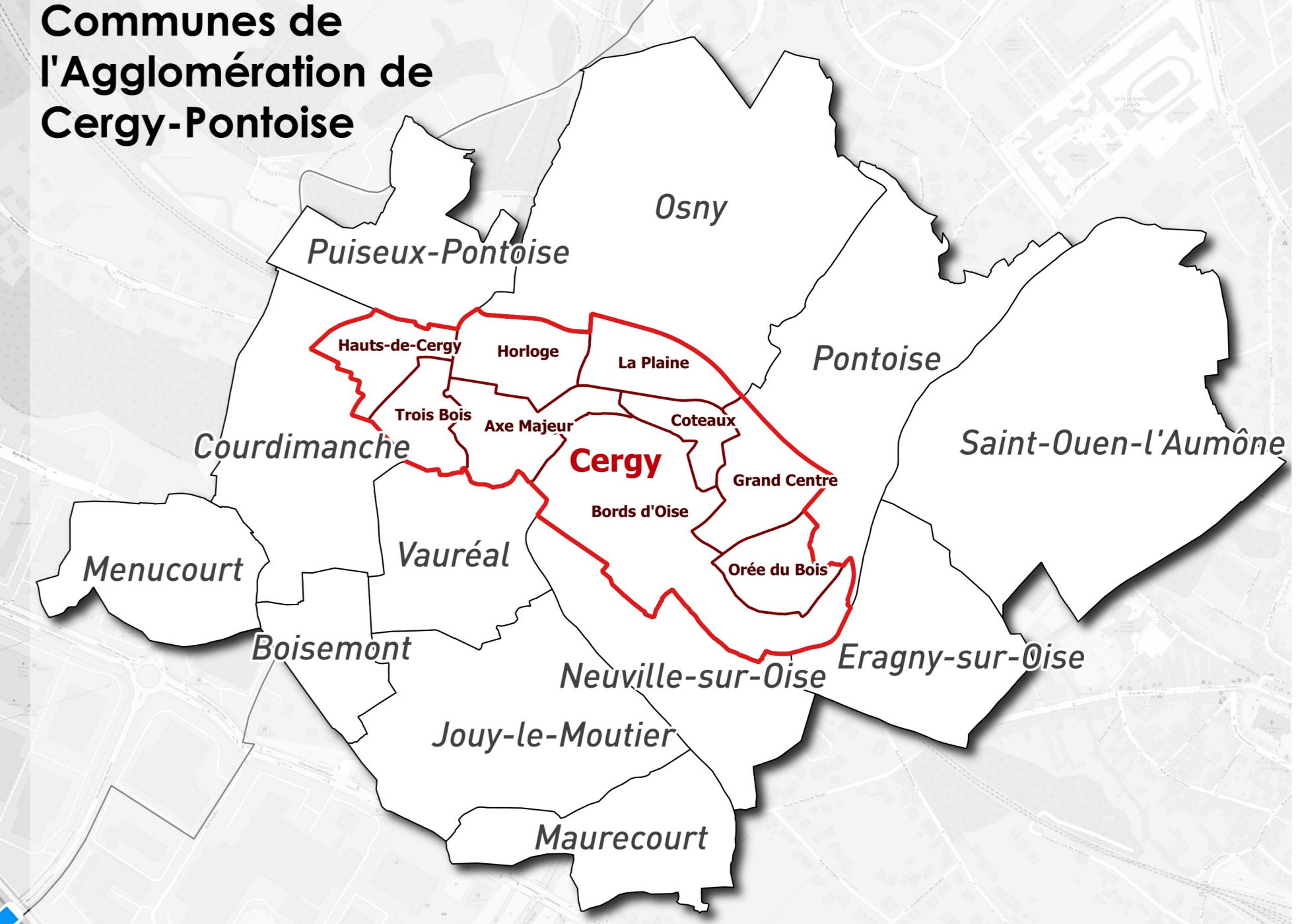
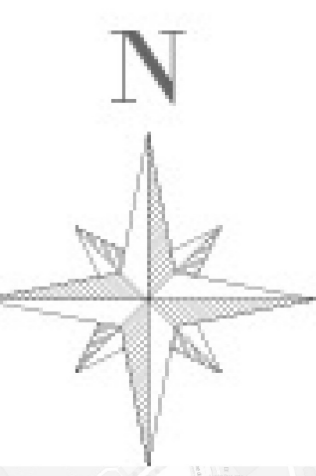




# Carte des linéaires cyclables de la ville de Cergy

Carte finalisée



**\* Typologie de linéaire cyclable**

Bande cyclable : aménagement cyclable au niveau de la chaussée, voie exclusivement réservée aux cyclistes.

Double sens cyclable : chaussée à sens unique pour les véhicules motorisés où les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens.

Piste cyclable : chaussée réservée aux cyclistes, séparée physiquement de la chaussée par un terre-plein non franchissable.

Rue piétonne : voie réservée aux piétons et aménagée en conséquence. Les cyclistes y sont le plupart du temps admis (c'est leur interdiction qui doit être signalée) mais ils doivent y circuler au pas et sans gêner les piétons.

Voie de bus : voies de circulation réservées aux véhicules de transport en commun. Tolérance pour certains usagers spécifiques qui les empruntent, comme les cyclistes.

Voie verte : voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, tels que les piétons et les vélos.

Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

- Légende**
- Typologie de linéaire cyclable \***
- Bande cyclable
  - Double sens cyclable
  - Piste cyclable
  - Rue piétonne
  - Voie de bus
  - Voie Verte (dure)
  - Voie Verte (sur chemin)
  - Zone de rencontre
- Typologie d'équipements**
- Stationnement vélo
  - Station Vélo2
  - Équipements sportifs
  - Équipements "Ville" - lieux de travail
  - Autres bâtiments
- Typologie de voirie**
- Autoroute
  - Boulevard
  - Avenue
  - Autre rue
  - Voie ferrée
- Habillage**
- Cergy
  - Autres communes
  - Hydrologie
- Espaces verts et bois**
- Espace boisé
  - Espace naturel aménagé
  - Parc urbain
  - Plaine maraîchère
  - Promenade arborée
  - Trame verte